

COMMISSION PERMANENTE DE L'ENVIRONNEMENT
assemblée du 13 novembre 2003 (15^e séance régulière)
salle des comités, 25, rue Laurier
16 heures

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture et constatation du quorum

La séance est ouverte à 16h10, avec quorum, et les membres se présentent au nouveau président.

Étaient présents : Marc Bureau, président
 André Levac, conseiller, district no.1
 Denise Laferrière, conseillère, district no.8
 Évelyne Germain, REFAP
 Nicole Desroches, CREDDO
 Guylaine Thériault, DSPO
 Mario Grandmaître, ASHOQ

Également présents : Frédéric Tremblay, secrétaire
 Larry Gangur, directeur, Travaux Publics et environnement
 Jacques Nadeau, directeur, STEGMR
 Antonio Miguel, soutien technique, laboratoire
 Larry Simpson, coordonnateur, Environnement
 Anouk Racette, DSPO
 Gaëtan Provencher, citoyen

Absence motivée : Marcelle Plouffe, directrice GMR

2. Approbation de l'ordre du jour

Il est proposé par André Levac, secondé par Denise Laferrière et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé, moyennant l'ajout des items suivants :

- 3a. dépôt de document – communiqué de presse – eau potable
- 9. priorités Ville & CREDDO
- 10. budget de la Commission

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 octobre 2003

Il est proposé par Denise Laferrière, secondé par André Levac et résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 octobre 2003 tel que proposé. Vu l'absence de Monsieur Bureau, il est entendu qu'André Levac procédera à la signature du procès-verbal.

3a. Dépôt de documents

La Commission prends avis des documents suivants :

- a. Communiqué de presse concernant la présence de plomb dans un secteur de la Ville de Gatineau.

4. DSPO – plan d'action 2003-2004

Personnes invitées : Dr Lucie Lemieux

Discussion : Le Dr Lucie Lemieux met en contexte le plan d'action régional en santé publique et présente deux sections de ce plan d'action, soit le dépliant synthèse et la version intégrale du chapitre 7 (santé environnementale).

Les points notamment traités sont la pollution de l'air, les pollens (en particulier l'herbe à poux), la salubrité des immeubles et la qualité de l'air intérieur (incluant l'intoxication à l'oxyde de carbone), la santé des travailleurs dans le domaine de l'épandage des pesticides et l'adaptation des plans d'urgence pour tenir compte du bioterrorisme.

Il y eut un échange concernant la salubrité des immeubles. La DSPO demande que la Ville occupe le rôle prévu par le législateur dans ce domaine. Frédéric Tremblay confirme que la section VIII de la LQE exige qu'une Ville fasse enquête sur réception d'une plainte pour immeuble insalubre et, au besoin, invoque les procédures prévues en Cour supérieure pour faire cesser l'insalubrité. Le module fait valoir que les inspecteurs en Urbanisme, qui sont les personnes habilités à pénétrer dans un logis pour le contrôle des nuisances, ne sont pas formés pour apprécier l'état d'insalubrité que représente, par exemple, une légère accumulation de moisissure. De plus, les superviseurs évitent d'assigner

le personnel dans de tels dossiers, particulièrement en milieu locatif où la Ville devient souvent partie prenante dans un recours en Régie du logement. Pour ce qui est de la formation, il existe un guide national sur la salubrité des immeubles et la qualité de l'air intérieur, que la DSPO déposera à la Ville sous peu.

La question des communications est abordée, particulièrement eu égard au dossier récent de l'eau potable et du plomb dans les vieilles conduites. Le STEGMR fait valoir qu'il doit y avoir moyen de s'entendre et s'échanger les informations transmises à la population pour éviter des communiqués contradictoires. La DSPO veut toujours collaborer et va continuer à le faire mais fait valoir qu'elle doit conserver son indépendance d'opinion. Concernant l'efficacité des filtres BRITA dont la DSPO fait la promotion, Anouk Racette va transmettre un avis émis aux USA quant à leur efficacité.

Recommandation : La Commission recommande, à la lecture du plan d'action, que la qualité de l'air intérieur et la salubrité des immeubles soit un dossier prioritaire à étudier pour 2004.

Période de questions

Aucune question

5. projet d'amendement – règlement sur le bruit

Discussion : Frédéric Tremblay explique les démarches qui ont fait suite aux vœux exprimés par le Conseil en matière de bruit. Luc Léger, président sortant de la CCIO, a confirmé que, après avoir demandé à plusieurs membres quel serait l'impact sur une modification de l'heure de chargement, la plupart ont manifesté l'indifférence. La seule exception serait peut-être le secteur de l'alimentation.

Tel que demandé par le Conseil, une démonstration du niveau de bruit actuellement en vigueur (55 dBA de jour et de nuit) est faite au moyen d'un sonomètre et d'un ventilateur. Cette démonstration sera reprise devant le conseil en caucus. Le module explique le besoin d'un amendement à cette norme pour rendre le bruit ambiant conforme à ISO. En ce sens, il est proposé de faire une distinction entre le jour et la nuit et entre les sources de bruit constantes et intermittentes. L'article 11 serait revu à cet effet (60 dBA de jour, 50 dBA de nuit et +5 dBA pour les sources intermittentes). La DSPO inscrit sa dissidence sur la norme, préférant s'en tenir à niveau de bruit ambiant demandé par le MENV dans les études d'impacts, qui est de 45 dBA en milieu résidentiel.

La soumission de Silentec Consultants est présentée. Les items 2, 3 et 4 sont retenus comme étant d'intérêt alors que l'item 3 est prioritaire (formation des inspecteurs municipaux)

Recommandation : La Commission recommande au Conseil d'adopter le projet d'amendement tel que proposé. La Commission demande que l'administration procède avec les projets de formation pour les inspecteurs et le reste du personnel, selon les items 2, 3 et 4 de la soumission de Silentec Consultants.

6. Révision du projet de mandat

Discussion : Le projet de mandat révisé est déposé séance tenante, avec un rappel des différentes modifications demandées par la direction générale au mandat ratifié par la Commission en novembre 2002 et Frédéric Tremblay résume le déroulement de la réunion qui s'est tenue avec Thérèse Cyr, Me Ouellet et Melvin Jomphe au sujet du mandat.

Il y eut plusieurs échanges au sujet du mandat et des dossiers prioritaires à traiter en 2004 et 2005. À Denise Laferrière, qui juge que la Commission est actuellement en tutelle et qui regrette que le PGMR a été retiré des mains de la Commission, Marc Bureau a répondu qu'il entend redonner à la Commission son autonomie d'étude et que la Commission va évaluer les dossiers soumis par l'administration avant leur dépôt au CE ou au conseil.

Quant aux documents déposés pour examen, la Commission demande l'ajout de l'efficacité énergétique et des initiatives en développement durable que la Ville doit adopter pour donner l'exemple.

Recommandation : La Commission recommande que le projet de mandat revu par le module TP&E soit adopté, moyennant l'ajout à l'article 2 de l'efficacité énergétique et des programmes internes que la Ville doit adopter pour promouvoir le développement durable, et recommande au Conseil de le ratifier.

7. préparation du calendrier 2004

Discussion : Le projet de calendrier est repris par la Commission pour atteindre deux nouveaux objectifs : 1) des réunions assez rapprochées des séances du conseil pour permettre une réaction rapide à un item important et pressant; 2) un déplacement de la Commission dans les centres de services des secteurs pour se rapprocher des citoyens. Il est aussi demandé, pour harmoniser avec le fonctionnement des autres commissions, que la Commission débute à 17h avec un souper, suivi du huis-clos, puis de la période ouverte au public à 19h30.

Recommandation : La Commission recommande le calendrier suivant pour ses assemblées régulières en 2004 :

- 22 janvier 2004, Hull;
- 19 février, Aylmer;
- 18 mars, Hull;
- 22 avril, Gatineau;
- 20 mai, Hull;
- 10 juin, Buckingham;
- 9 septembre, Hull;
- 21 octobre, Masson-Angers;
- 25 novembre, Hull.

8. dépôt officiel du rapport « 60 jours » de la collecte sélective

Information : Marc Bureau va consulter le caucus s'il est opportun de mettre ce rapport à jour en vue de le rendre public.

9. priorité des dossiers Ville & CREDDO

Information : Les deux documents de priorité d'action (celui du module pour les dossiers techniques, celui du CREDDO pour les activités de promotion du développement durable) sont revus par la Commission et ratifiés tel quel, moyennant l'ajout demandé de la salubrité des immeubles pour l'année 2004.

10. budget de la Commission

Information : Marc Bureau informe la Commission qu'un budget de dépense courante sera prévu au budget 2004. Les membres externes seront dorénavant compensés pour leur déplacement et le repas devra être un peu plus copieux.

Varia

- ☞ Marc Bureau demande qu'une carte de remerciements soit préparée pour Thérèse Cyr. Tous les membres seront invités à la signer.
- ☞ Nicole Desroches annonce que, suite au déjeuner parrainé par la Ville et le CCIO, les Promenades de l'Outaouais, le Métro Tassé et l'UQEO vont débiter des programmes de recyclage.
- ☞ La publicité officielle de la conférence de Ricardo Petrella est présentée. Nicole Desroches reprend son invitation des membres de la Commission pour un 5 à 7 avant la présentation.
- ☞ Frédéric Tremblay a reçu des doléances de la FCM que personne du Québec ne se présentait à leur conférence sur l'utilisation des fonds verts en gestion des matières résiduelles, qui aura lieu à Halifax. Le module est prêt à utiliser ses fonds restant en congrès pour y envoyer un membre de la Commission. André Levac se propose.

Levée de la séance à 20h00

Procès-verbal ratifié le 22 janvier 2004

Marc Bureau, président

Frédéric Tremblay, secrétaire